

**RAPPORT (2012) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES
MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

1. Le présent rapport est distribué par la Présidente du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et décisions du Comité en 2012.
2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu trois réunions ordinaires en 2012: 27 et 28 mars, 10 et 11 juillet et 18 et 19 octobre. À la réunion de mars, Mme Miriam Chaves (Argentine) a été élue présidente par intérim en remplacement de M. Deny Kurnia, rentré en Indonésie fin 2011. À sa réunion de juillet, le Comité a élu Mme Maria Araceli Albarece (Philippines) à la présidence pour 2012-2013.
3. À chacune des réunions, les Membres ont fourni des informations sur les faits nouveaux concernant les mesures SPS et leurs politiques en la matière, y compris en ce qui concerne les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments ou les épidémies ou les foyers parasitaires. Le Comité SPS a aussi examiné toute une série de problèmes commerciaux spécifiques. Seize nouveaux problèmes commerciaux ont été soulevés en 2012, et de nombreux problèmes déjà abordés ont à nouveau été examinés. Les nouvelles questions soulevées portaient notamment sur la fermeture par l'Indonésie de certains ports d'entrée; les mesures d'essai de la Chine concernant les additifs alimentaires; les mesures des États-Unis relatives aux importations de citrons frais; les modifications des procédures d'essai de l'UE concernant les résidus de pesticides; le rejet par le Japon de cargaisons de crevettes en raison de la présence de certains résidus; et l'interdiction d'importer des animaux vivants imposée par la Russie. Sur les seize nouveaux problèmes commerciaux une solution a été notifiée en octobre 2012, portant sur les limites maximales de résidus (LMR) pour l'ochratoxine A dans le café torréfié et le café en poudre. En juillet, une solution a été notifiée en ce qui concerne le problème commercial du Costa Rica se rapportant à l'interdiction par les États-Unis des importations de plantes ornementales d'une taille supérieure à 18 pouces
4. En ce qui concerne les normes internationales pertinentes et les organisations internationales à activité normative compétentes, le Comité a examiné deux communications présentées par des Membres. L'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, le Pérou et les Philippines ont fait valoir la nécessité de renforcer la confiance dans le Codex, la CIPV et l'OIE et d'asseoir les mesures des Membres sur les normes, lignes directrices et recommandations de ces organisations.¹ La seconde communication, émanant du Chili et des États-Unis², encourageait les Membres à consulter les organisations internationales à activité normative pour qu'elles les aident dans l'application des normes, directives et recommandations internationales en cas de divergences; à se référer à ces directives lors de l'élaboration de leurs propres procédures d'analyse des risques pour leurs mesures SPS; et à inciter les organisations internationales à activité normative à donner des avis et des conseils lorsque des

¹ G/SPS/GEN/1143/Rev.2.

² G/SPS/W/267.

problèmes commerciaux spécifiques sont soulevés en ce qui concerne les normes, directives ou recommandations du Codex, de la CIPV et de l'OIE.

5. À chacune des réunions du Comité, les Membres, les organisations ayant le statut d'observateur et le Secrétariat ont fourni des renseignements sur leurs activités respectives d'assistance technique dans le domaine SPS, et le Secrétariat a tenu le Comité informé des travaux menés au titre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Le Pakistan a saisi cette occasion pour mentionner la nécessité d'une assistance technique/coopération technique pour lutter contre la rouille des tiges, qui constitue une menace potentielle pour les pays producteurs de blé.

6. À chacune de ses réunions, le Comité SPS a examiné le fonctionnement des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence, faisant observer qu'un nombre croissant de Membres présentaient des notifications SPS et que le nombre des notifications était en augmentation. De même, les Membres sont de plus en plus nombreux à utiliser le nouveau Système de présentation des notifications SPS (SPS NSS) pour présenter leurs notifications SPS en ligne, depuis qu'il est devenu opérationnel début 2012.

7. Le Secrétariat a organisé un atelier sur les mesures de l'Accord SPS relatives à la transparence les 15 et 16 octobre 2012. Le Fonds global d'affectation spéciale de l'OMC a financé la participation de 52 fonctionnaires de pays en développement et de pays les moins avancés Membres ou ayant le statut d'observateur directement responsables des notifications SPS en tant que points d'information et autorités nationales. L'atelier a offert une formation pratique et interactive au sujet du Système de gestion des renseignements SPS et du nouveau système de présentation des notifications en ligne. Des représentants du Codex, de la CIPV et de l'OIE ont également fourni des renseignements sur leurs outils d'information en ligne.

8. La question du traitement spécial et différencié est inscrite à l'ordre du jour de chacune des réunions du Comité SPS. À la réunion d'octobre le Secrétariat a communiqué des renseignements actualisés sur l'état d'avancement des discussions du Comité du commerce et du développement en session extraordinaire sur l'article 10:2 et 10:3 de l'Accord SPS.

9. Le Comité SPS a poursuivi son étude de certaines questions découlant des examens périodiques du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS. Un groupe de travail informel a été mis sur pied pour faire avancer les travaux, grâce à des échanges électroniques et physiques, sur les lignes directrices destinées à faciliter la mise en œuvre de l'article 12:2 de l'Accord SPS sur "des consultations ou des négociations spéciales" pour résoudre des problèmes commerciaux spécifiques.³ Le Comité a examiné par ailleurs un projet de révision de la procédure adoptée pour surveiller l'utilisation des normes internationales⁴; de nouvelles mesures encourageant les travaux conjoints de l'OMC, du Codex, de la CIPV et de l'OIC sur des questions transversales; et des recommandations visant à améliorer la coordination dans le domaine SPS aux niveaux national et régional. Le Comité a continué de débattre des effets des normes SPS privées sur le commerce, sur la base des mesures convenues par le Comité (G/SPS/55). Les discussions ont porté en particulier sur l'élaboration d'une définition pratique des normes privées liées aux mesures SPS.⁵

10. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec le Codex, la CIPV et l'OIE (souvent désignés sous le nom de "trois organisations sœurs") et a régulièrement reçu des renseignements à jour concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur

³ G/SPS/W/259/Rev.4.

⁴ G/SPS/W/268.

⁵ G/SPS/W/265/Rev.2.

ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités, y compris dans le domaine de l'assistance technique.

11. Compte tenu du nombre croissant de demandes de statut d'observateur, le Comité a décidé de revoir les critères et les procédures qu'il applique concernant l'octroi du statut d'observateur. En attendant, lors de la réunion de juillet le Comité est convenu d'accorder le statut d'observateur sur une base *ad hoc*, réunion par réunion, à l'Union africaine (UA), au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à l'Organisation de normalisation du Conseil de coopération du Golfe (GSO). Le Comité est convenu d'inviter les organisations ayant le statut d'observateur *ad hoc* à participer à toutes les réunions du Comité SPS en 2013.

12. Le Comité SPS est provisoirement convenu de tenir ses réunions régulières les 21 et 22 mars, 27 et 28 juin et 9 et 10 octobre 2013.
